

Compte-rendu

Réunion publique Allée de la Robertsau

Présence

Élues de l'exécutif et animatrices de la rencontre

Sophie DUPRESSOIR – Conseillère municipale déléguée à la ville cyclable et marchable
Marina LAFAY - Elue référente sur le quartier Conseil des XV

Elu.e.s présents

Anne REYMANN - Conseillère à la Collectivité Européenne d'Alsace
Nicolas MATT - Conseiller départemental et conseiller municipal

Services

Clément GERBER - Responsable de département Planification et organisation des mobilités
Florence HUSSER - Cheffe de projets Planification et organisation des mobilités
Wanda MONHEIT – Directrice de territoires Bourse - Esplanade – Krutenau - Conseil des Quinze – Orangerie – Rotterdam
Flavie HEUILLARD - Chargée d'animation de la participation citoyenne (CAPC) Bourse - Esplanade – Krutenau - Conseil des Quinze – Orangerie – Rotterdam
Ahmed FARES - Correspondant de quartier - Conseil des Quinze – Orangerie – Rotterdam

Habitant.e.s

Environ 30 personnes

Ordre du jour

- Introduction
- Présentation de l'évaluation
 - o Rappel des objectifs des aménagements tactiques 2021 et de l'évaluation
 - o Rappel du projet Allée de la Robertsau
 - o Résultats de l'évaluation Allée de la Robertsau
- Temps d'échanges

Introduction

Marina Lafay :

- Remerciements des habitants pour leur présence
- Réunion « Allée de la Robertsau » présentée par Sophie Dupressoir
- Piste cyclable fréquentée par l'élue et de ses abords également
- Présentation et résultats de l'évaluation ensuite

Sophie Dupressoir :

- Remerciements d'être venus si nombreux pour partager les résultats de l'évaluation de ces travaux.
- Information sur l'évaluation faite par les services pour parler plus principalement de la bande cyclable sur l'allée.
- Pérennisation de cet aménagement réussi ce qui ne veut pas dire que cet aménagement ne sera pas retouché par la suite. Aménagement tactique peu onéreux et donc pas lourd.
- Réaménagement engagé après le COVID pour accompagner les aménagements rapides sur vélo.
- Aménagement qui s'inscrit dans l'allée de la Robertsau mais qui s'étend à une dimension plus large que ce quartier. En pensant piste cyclable, on pense aux continuités globales du quartier.

Présentation de l'évaluation

Rappel des objectifs des aménagements tactiques 2021 et de l'évaluation

Florence Husser :

- Aménagements cyclables sur les axes structurants pour encourager la pratique du vélo, ou aménagements visant un gain d'espace piéton.
- Aménagements légers avec marquage au sol, aménagements éventuellement réversibles.
- D'autres lieux dans la Ville ont fait l'objet d'aménagements tactiques : Pont royal / route de Vienne / rue Humann...
- L'équipe municipale a sollicité les services pour réaliser une évaluation afin de connaître les résultats positifs ou négatifs, et décider de la pérennisation ou non des aménagements.

Rappel du projet Allée de la Robertsau

- Aux carrefours, suppression de quelques places de stationnement pour ne pas créer de congestion.
- 75 000 euros : coût d'aménagement faible.
- Baisse du trafic routier de près de 20% sur cet axe, au moment de l'évaluation les vitesses de circulation ont également baissé, aujourd'hui les personnes roulent moins vite (voir PPT).
- Plus de présence de cyclistes sur l'allée.
- Au carrefour effort sur le stationnement.
- Augmentation de moins d'une minute en moyenne de temps de trajet, ce qui est faible en valeur absolue. On n'a pas augmenté le temps maximal pour parcourir l'ensemble de l'axe. Mise en place d'un dispositif de priorité bus au feu pour les lignes principales, le temps de parcours du bus n'a pas augmenté.

- Pas de report d'augmentation des flux dans les rues adjacentes, sauf une légère augmentation constatée rue Daniel Hirtz.

Résultats de l'évaluation Allée de la Robertsau

- Enquête qualitative micro trottoir : près de 80% des cyclistes circulent sur la chaussée, beaucoup de cyclistes se sentent en sécurité (voir PPT)
- Pour une grande partie des répondants le point d'amélioration principal est le respect de la bande cyclable.
- La municipalité a décidé de pérenniser la bande cyclable.

Temps d'échange

- o Mme Lafay : Un temps bref de présentation a été réalisé pour avoir du débat. L'élue rappelle les règles du débat et remercie les services. Une évaluation est faite sur le terrain et nous venons sur le terrain pour avoir la perception de chacun sur cet espace.
- Habitante : Piste allée de la Robertsau qui lui a rendu service. Beaucoup d'obstacles sur l'Allée encore et déportation du bus qui gêne la circulation des cyclistes. Quels sont les travaux faits sur les autres pistes ?
- M. Weber : moins de chute à vélo donc mieux mais vitesse excessive des véhicules et donc stationnement des voitures sur la chaussée qui polluent. Les bus polluent aussi.
 - o Mme Lafay : Sur l'allée de la Robertsau on a des capteurs et donc peuvent faire des comparaisons
- Mme Jolie, habitante allée de la Robertsau : trouve qu'il y a une amélioration mais trouve qu'il y a encore beaucoup trop de vélos sur les trottoirs. Circule donc Quai Rouget de l'Isle mais a constaté que cette partie est piétonne. L'habitante a interpellé les policiers mais les policiers ne savaient pas si ce quai était piéton ou cycliste. Il y a un article dans les DNA sur ce sujet. Certaines personnes venant d'une société se permettent de passer là.
- Habitante quai rouget de l'Isle qui ne comprend plus comment tourner à gauche sur l'Allée quand on arrive de la Robertsau si le feu devient vert, c'est matériellement impossible. Sur quai rouget de l'Isle le graphisme au sol est toujours présent, or le panneau a disparu. Constate que de plus en plus de vélos sont présents sur le quai rouget de l'Isle. Personne qui passe sur la chaussée mais se fait klaxonner par les voitures et notamment par les taxis. Pourquoi le quai rouget de l'Isle n'est pas une zone 30 ?
 - o Mme Lafay : effectivement on doit penser à l'harmonisation.
 - o M Gerber : Lorsqu'on aménage une bande cyclable, on est obligé de l'interrompre pour laisser le bus accoster à son arrêt. Lorsqu'un bus accoste à l'arrêt, les cyclistes doivent soit attendre derrière, soit le dépasser, ce qui peut effectivement être inconfortable. Lorsqu'on a une piste cyclable, il n'y a pas de conflit avec le bus, mais dans ce cas on a des conflits entre les cyclistes et les personnes qui attendent le bus à l'arrêt. Sur le micro trottoir 200 personnes ont été interrogées, des habitant ou des passants, autant de cyclistes que de piétons. L'aménagement au carrefour a été discuté avec les élus. Il a été choisi de réaliser une bande cyclable entre les deux voies de circulation voitures. Cet aménagement facilite le mouvement de tout-droit des cyclistes, qui est le mouvement principal observé aux deux carrefours. Cet

aménagement ne favorise effectivement pas les mouvements de tourne-à-droite ou tourne-à-gauche. Pour tourner à droite, il faut s'insérer dans la voie de droite voitures pour rejoindre la piste existante boulevard de la Dordogne ou avenue de la Forêt Noire. Pour tourner à gauche il est également conseillé de s'insérer dans la voie de droite voitures (ce qui permet de traverser en deux fois, en longeant les passages piétons sécurisés par feux). Il est également autorisé de s'insérer dans la voie de gauche voiture pour tourner à gauche directement comme le ferait une voiture, mais c'est plus difficile, seuls les cyclistes aguerris privilégient cette option.

- Mme Lafay : barrière mise à cause de la guerre en Ukraine. Carrefour pas évident et la piste également pas évidente. Aménagements faits devant le Consulat.
- Mme Dupressoir : aménagements Allée de la Robertsau qui améliore la circulation mais n'arrange pas tout et ne répond pas à toutes les questions. La police municipale a eu instruction de faire des interpellations sur la piste cyclable. Plan piéton : de plus en plus de piétons d'où l'importance du changement Quai Rouget de l'Isle pour restituer le trottoir entièrement aux piétons. De l'autre côté Quai Mullenheim on a une voie vélo.
- Mme Lafay : rebondit sur la question du Quai Rouget de l'Isle, on a problème de signalétique qui est caduque et beaucoup de plaintes avec panneaux et marquage qui ne conviennent plus. Besoin de convenir à l'usage. Entend la question de la vitesse le soir pris par les parlementaires. On veut remettre de la signalétique correcte : il faut permettre aux cyclistes de prendre le quai rouget de l'Isle à double sens (sur la chaussée) et une étude est en cours pour créer des places de refuge pour les cyclistes. On souhaite voir comment va vivre le nouvel aménagement.
- Habitant du Quai Rouget de l'Isle : besoin d'expliquer ces nouveaux aménagements à l'école notre Dame de Sion et besoin de contrôle pour que les gens comprennent qu'on ne plus passer par là.
 - M. Matt partage un point de contexte : cet aménagement a été organisé en 2021 sans concertation préalable. Bilan fait mais on ne savait pas que cela allait être fait. Amélioration car il n'y avait rien. Après la pâtisserie, c'est assez dangereux et quand on repart par la place Brant on se fait peur, donc on ne l'empruntera pas. S'il y avait eu concertation, il pense que les riverains auraient demandé d'aller jusqu'à l'avenue de la Forêt Noire. Constate que de plus en plus de vélos vont vite sur le Quai Rouget de l'Isle et se demande si une vraie piste cyclable ne sera pas idéale sur le Quai. Le bilan comptage de la réunion aujourd'hui n'est pas juste car il y a un risque de report avec le tram Avenue des Vosges. Que vont devenir ces aménagements avec un flux plus important ?
- Habitante de l'Allée de la Robertsau : améliorations nettes pour les vélos et améliorations substantielles pour les piétons mais inquiétudes pour l'avenir avec les bouchons qui risquent d'arriver Allée de la Robertsau. Observe qu'il y a des bouchons et n'a pas envie d'être asphyxiée par les bouchons. Personne qui est révoltée que les citoyens qui habitent ici n'aient pas été concertés sur le tram.
 - Mme Lafay : un atelier de quartier sur le report du tram Avenue des Vosges a été créé et possibilité de le rejoindre.
 - Mme Dupressoir : la dépose à l'école crée des complications mais possibilité d'une rue scolaire qui n'est pas à l'ordre du jour tout de suite. Refuse de laisser dire qu'il n'y a eu aucune concertation sur cet aménagement. On a interrogé les commerçants, les acteurs locaux et également les associations vélos. Ce projet pris une bonne année.

- Il y avait également un impératif de garder les places de stationnement, d'où l'aménagement cyclable retenu.
- Mme Lafay : retient la question sur notre Dame de Sion car elle siège au CA, un dialogue est engagé mais ils font des efforts sur la pollution aux abords des écoles.
 - M. Marchal : piste cyclable intéressante mais beaucoup d'incivilités. Quand il va au conseil de l'Europe, il y a un petit bout impraticable en double sens à vélo près de l'arrêt de bus. Sur le quai Maire Dietrich, nécessité que les cyclistes passent par là. Arrêté qui ne permet de n'avoir plus de vélos et qui risque d'être attaqué.
 - M. Ross : médecin du quartier qui a une analyse précise du quartier. Avant tout il faut qu'on ait le choix de notre mobilité. Habitudes qui changent on prend plus les mobilités douces. Trois choses m'intéressent : le vélo doit être un loisir, doit être rapide, doit être sécurisé ; la chaussée Allée de la Robertsau devrait être refaite ; Le Quai Rouget de l'Isle est agréable, il ne comprend pas au nom de la sécurité qu'on puisse mélanger voitures qui vont vite avec des vélos ; avait suggéré que le quai soit pour le vélo et l'Allée pour les voitures ; appréhension de deux voies sur l'Allée mais ça va ; en tant que professionnel de santé on ne voit pas la place PMR ; panneau qui obstrue la vision sur l'Allée et qui pourrait être décalé.
 - Habitante : surprise d'entendre dire que le Consulat de Russie bloque tout le carrefour. Barrières mises en place et insupportable que le consulat s'attribue tout le carrefour et est choquée que ça soit normal. Remarque que personne n'a parlé des trottinettes qui sont dangereuses. Le long des quais c'est dangereux quand le feu démarre le camion de gauche a le droit de couper la piste cyclable. Endroit très dangereux pour tourner à droite, c'est un problème. Beaucoup de cyclistes prennent le vélo pour aller plus vite, c'est un problème. Trouve que ce n'est pas le but de prendre le vélo.
 - Habitant : aménagement conçu pour les personnes qui vont tout droit. Il faut mettre des feux tricolores spécifiques qui pourraient être bien pour les cyclistes.
 - Mme Lafay : la Ville n'a pas décidé d'installer des barrières devant le consulat mais c'est la préfecture qui a fait cet aménagement. Tant qu'il y a ce conflit ça restera, c'est pourquoi nous avons décidé de faire un aménagement. Sur le report de pollution, il y a aussi cet atelier sur ces questions-là. M. Matt en a parlé et Mme Lafay est plutôt d'accord avec le fait qu'il y a des reports de circulation mais le pari de la municipalité est de changer les habitudes et de permettre aux personnes qui le peuvent d'avoir des moyens de circulation alternative.
 - Mme Dupressoir : les trottinettes électriques et les gyropodes existent et on ne peut pas les interdire mais ils existent en usage privé. Nous n'avons pas souhaité accueillir des trottinettes électriques en libre-service car ça prend de la place dans l'espace public et on préfère permettre aux piétons de circuler en toute tranquillité. Ça fait partie des objectifs de la Police municipale ; une campagne de communication devrait se mettre en place à la rentrée. Tous ces nouveaux usages doivent se mettre en place.
 - Habitante qui participe également à l'atelier et réunion qui aura lieu le 12 juin au 44 boulevard d'Anvers. Aménagement du quai Dietrich, rue pavée et beaucoup de cyclistes prennent le trottoir pour éviter les pavés et à quel moment sera prévu cet aménagement ?
 - Membre de l'association Strasbourg à Vélo : d'accord avec le besoin de rééquilibrer les voies ; avant 7 voies et cet aménagement permet de rééquilibrer les moyens de circulation ; demande de créer plus de pistes ; souhaite que des panneaux devant le consulat numéro 12 ou boulevard de Dordogne soient mis en place. Cyclistes qui ne sont pas forcément jeunes et en bonne santé ; ce qui est bien dans cette piste c'est qu'on ne l'a pas mise à côté ; faire passer une piste cyclable dans un axe commerçant favorise le commerce de proximité. Ravi car il y a

une baisse de la vitesse des voitures, besoin de sécurisation de la bande cyclable. Nous allons faire un petit topo que vous nous transmettrons.

- Mme Lafay : pour les pavés lorsqu'un pavé est abîmé c'est réparé. Quand on intervient sur les pavés on le protège.

Les élues remercient les habitants pour leur présence à cette rencontre.